

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 24 avril 2018

COMMUNIQUÉ

Le gouvernement a arrêté un projet de loi du pays et examiné quatre avant-projets de loi du pays qui préparent l'entrée en vigueur de la taxe générale sur la consommation (TGC) à taux pleins en 2018, tout en modernisant la réglementation :

- le projet de loi reportant l'entrée en vigueur du régime définitif de la taxe générale sur la consommation, examiné en séance du gouvernement le 10 avril 2018, et revenu du conseil d'État avec des observations mineures,
- un avant-projet de loi du pays qui propose un encadrement des marges et des prix au moment du passage à la TGC à taux pleins, en vue de contenir le risque inflationniste,
- un avant-projet de loi du pays qui redéfinit le coût de revient licite et le prix d'achat net d'une marchandise, afin de les rendre cohérents avec l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe,
- un avant-projet de loi du pays relatif à l'exportation temporaire de marchandises hors du territoire douanier de Nouvelle-Calédonie, pour y être transformées ou réparées. Cette mesure vise à simplifier les démarches douanières des industries de la Nouvelle-Calédonie et à s'aligner sur les règles de la TGC,
- un avant-projet de loi du pays qui vise à actualiser le régime douanier de l'admission temporaire et à s'aligner sur les règles de la TGC.

* *
 *